



CAP EMPLOI HAUTE-LOIRE

Handicap, recrutement & maintien

HAUTE-LOIRE

Livret d'accueil



agefiph



 Espace Alex Brolles - 14, chemin des Mauves - Mons - 43000 Le Puy en Velay
 : 04.71.02.13.87 -  : accueil@capemploi43.org

 : www.capemploi-43.com

www.asea43.org





CAP EMPLOI s'engage dans l'appui et l'accompagnement des personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



OBJECTIF

Faciliter le recrutement, l'intégration, le maintien dans l'emploi et sécuriser le parcours professionnel de la personne en situation de handicap dans l'entreprise privée (Agefiph) et ou du secteur public (FIPHFP).

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

- ▶ Tout demandeur d'emploi (inscrit ou non à Pôle emploi), ou travailleur indépendant dont l'état de santé ou le handicap constitue le frein principal dans son parcours professionnel, nécessitant un accompagnement spécialisé et renforcé lié au handicap
- ▶ Toute personne en situation de handicap en emploi confrontée à la détérioration de son état de santé ou à l'évolution du contexte du travail rendant leur situation professionnelle incompatible avec son handicap
- ▶ Agents des 3 Fonctions Publiques : d'Etat, Territoriale et Hospitalière

COMMENT EN BENEFICIER ?

Prendre contact avec le CAP EMPLOI Haute-Loire

MODALITES ET CONTENUS

1/ Appui et accompagnement dans le parcours d'insertion professionnelle :

- ▶ Informer, conseiller et accompagner les demandeurs d'emploi dans la définition du projet professionnel, la formation, la recherche d'emploi, les aides et dispositifs existants
- ▶ CAP EMPLOI est habilité à délivrer le Conseil en Évolution Professionnelle (CEP)



2/ Appui et accompagnement pour le maintien dans l'emploi et la transition professionnelle des personnes en emploi en situation de handicap :

- ▶ Informations et conseils sur le cadre juridique et la démarche de maintien dans l'emploi
- ▶ Analyse de la situation et accompagnement dans la recherche et la construction de solutions adaptées
- ▶ Mobilisation des aides et prestations techniques, humaines et financières pour la mise en œuvre de la solution de maintien
- ▶ Suivi durable après le maintien
- ▶ Dans le cas où le maintien dans l'emploi précédemment occupé n'est pas possible, la personne, si elle est salariée d'une entreprise privée, bénéficie d'un accompagnement pour sa reconversion professionnelle.

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



Un accompagnement durable

A SAVOIR

CAP EMPLOI propose un service de proximité et individualisé. Chaque personne en situation de handicap est accompagnée par un conseiller référent tout au long de son parcours.

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



Partenaire de votre recherche

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



vous aide à préserver votre emploi



PRECISIONS UTILES

Les conseillers-ères insertion et maintien du réseau CAP EMPLOI présents dans chaque département assurent le conseil et l'accompagnement.

Suivant les besoins, les conseillers-ères peuvent faire appel :

- ▶ à des prestataires sélectionnés par l'Agefiph : ergonomes, spécialistes de certains handicaps (auditif, visuel...)
- ▶ à des partenaires : Services de Santé au Travail, Caisse d'Assurance Retraite et de santé au travail, Mutualité Sociale Agricole...
- ▶ à des prestataires mobilisables pour tous les demandeurs d'emploi : organismes de bilan de compétences ou de formation
- ▶ au FIPFHP en ce qui concerne la Fonction Publique



QUI SOMMES-NOUS ?

CAP EMPLOI Haute-Loire appartient au réseau national des 98 organismes de placement spécialistes de la relation handicap et emploi. En Haute-Loire, ce service est porté par l'association ASEA 43, Association pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de Haute-Loire créée en 1945.

La mission du Cap emploi s'inscrit dans le cadre d'une délégation de service public confiée par l'Etat, l'Agefiph*, le FIPFHP* et le réseau Pôle Emploi. Ce service est donc gratuit.

12 conseillers-ères spécialisés interviennent sur tout le département, sur rendez-vous, au 04 71 02 13 87

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



Partenaire de réussite
professionnelle



DROITS DE L'USAGER :

- ▶ Respect de la confidentialité
- ▶ Droit à un projet adapté au potentiel de la personne
- ▶ Droit à une prise en charge individuelle
- ▶ Non-discrimination
- ▶ Droit à l'expression
- ▶ Information sur les recours possibles en cas de désaccord

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

DEVOIRS DE L'USAGER :

- ▶ Respect de l'engagement de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé
- ▶ Respect des règles de bonne conduite avec les professionnels du Cap emploi
- ▶ Respect des horaires des rendez-vous individuels et des temps collectifs

"Considérant les orientations politiques départementales, régionales, nationales et européennes, l'association ASEA 43 s'implique dans toute situation conforme à ses valeurs et à son objet. Elle s'attache à proposer des réponses adaptées aux besoins des personnes en difficulté"



LES SERVICE DE L'ÉTAT EN HAUTE-LOIRE

Défenseur des droits

Article créé le 19/04/2016 Mise à jour le
19/04/2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR
DES DROITS**



En Haute-Loire, le Délégué des droits est Monsieur Guy LASCHAMP que vous pouvez contacter par e-mail à l'adresse suivant :

guy.laschamp@defenseurdesdroits.fr

ou par téléphone au **04 71 09 91 25** pour prendre rendez-vous

Il est à même de vous aider, outre pour la Défense des enfants, pour la Médiation avec les services publics, dans le domaine de la Discrimination ou dans celui de la Déontologie.

Le rapport du Défenseur des Droits est disponible et téléchargeable sur le site du Défenseur des droits :

<http://www.defenseurdesdroits.fr/contacter-votre-delegue/trouver-votre-delegue/departement/43>



HORAIRES

Accueil téléphonique

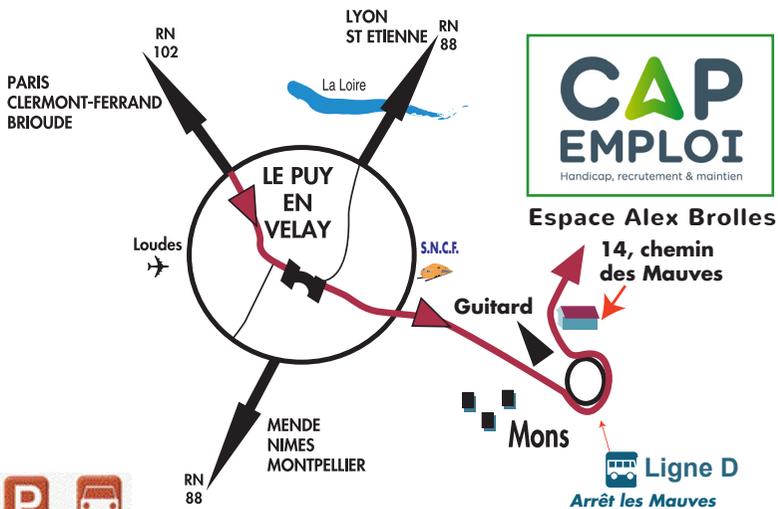
04 71 02 13 87
 du lundi au vendredi
 de 9h30 à 11h30
 et de 14h à 16h
 (fermé le lundi matin)

Ouverture des bureaux

Lundi	13h30 à 17h00
Mardi	8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
Mercredi	8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
Jeudi	8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00
Vendredi	8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00



ACCÈS



Espace Alex Brolles

14, chemin
des Mauves

Ligne D
Arrêt les Mauves



TUDIP D
Direction Mons



